

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 16/11/2023
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

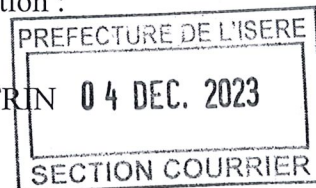
Pour : 8

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : Chantal MATHIEU

Excusés : Jean-François ARMAND, Alain RET, Véronique FELTRIN



N° 29-2023

Objet : convention de participation financière aux frais de fonctionnement du groupe scolaire de Brié et Angonnes pour les enfants non briataux accueillis en classe pour l'année scolaire 2022-2023

En contrepartie de l'accueil au groupe scolaire du Barlatier de Brié-et-Angonnes d'enfants habitant la commune de Montchaboud, cette dernière s'engage à verser à la commune de Brié-et-Angonnes une participation financière, ainsi pour l'année scolaire 2022-2023, le calcul sera effectué sur la base du compte administratif de l'année civile précédent l'année scolaire concernée, soit **1643** € par enfant.

Pour l'année 2022-2023, le montant de la participation est de **14787** €, soit 9 enfants X 1643 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion à la convention de participation financière de la commune de Montchaboud au fonctionnement des classes du groupe scolaire du Barlatier de Brié-et-Angonnes à compter de l'année scolaire 2022/2023 ;

AUTORISE Mr Le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à l'application de cette convention.

Le Maire,



« certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son envoi en Préfecture
le 30/11/2023 et de sa notification le 30/11/2023 »